

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue ce lundi 13 juillet 2009, à 9h30, à la salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Yvon Boucher, maire, et à laquelle assistent M<sup>me</sup> Huguette Beauregard, conseillère, ainsi que MM. Marcel Bouvier, Serge Gendron, Michel Denicourt (arrivée 9h40) et Serge Viens, conseillers.

Sont également présents : la greffière, M<sup>me</sup> Louise Benoit et le directeur général, M. Reynald Castonguay.

L'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil.

**2009-292      Soumissions reçues pour les travaux de réfection sur la rue Bouthillier – accord du contrat**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions sur invitation pour les travaux de réfection sur la rue Bouthillier;

**Considérant** les soumissions reçues en date du 13 juillet 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Excavations St-Césaire Inc.	84 055,87 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	93 686,25 \$
Bertrand Mathieu Ltée	95 947,14 \$

**Considérant** les recommandations de monsieur Dave Williams, ingénieur de la firme BPR Infrastructure inc. dans sa lettre du 13 juillet 2009;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

**Et résolu** d'accorder le contrat de réfection de la rue Bouthillier à la compagnie Excavations St-Césaire inc., 255, route 112, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0, pour le prix de 84 055,87 \$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans leur soumission du 7 juillet 2009. Ces travaux seront payés à même le surplus non affecté du fonds général tel qu'autorisé par la résolution 2009-268.

Adoptée à l'unanimité

**2009-293      Soumissions reçues pour les travaux de réfection sur la rue Duhamel – accord du contrat**

**Considérant que** la Ville de Saint-Césaire a procédé par soumissions sur invitation pour les travaux de réfection sur la rue Duhamel;

**Considérant** les soumissions reçues en date du 13 juillet 2009, à savoir :

<u>Liste des soumissionnaires</u>	<u>Montant \$</u>
Excavations St-Césaire Inc.	98 742,15 \$
Bertrand Mathieu Ltée	103 907,08 \$
Les Entreprises Michaudville inc.	106 367,76 \$

**Considérant que** dans sa recommandation du 13 juillet 2009, M. Dave Williams, ingénieur de la firme BPR Infrastructure inc. mentionne que deux des soumissions reçues dépassent 100 000 \$ donc ne peuvent être acceptées sur invitation et ne seront pas considérées;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Marcel Bouvier  
**Appuyé par** : Serge Viens

**Et résolu** d'accorder le contrat de réfection de la rue Duhamel à la compagnie Excavations St-Césaire inc., 255, route 112, Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0, pour le prix de 98 742,15 \$, incluant les taxes, le tout tel que décrit dans leur soumission du 6 juillet 2009. Ces travaux seront payés à même le surplus non affecté du fonds général tel qu'autorisé par la résolution 2009-268.

Adoptée à l'unanimité

**2009-294 Travaux de réfection sur les rues Bouthillier et Duhamel – ingénierie des matériaux**

**Il est proposé par** : Serge Viens  
**Appuyé par** : Huguette Beauregard

Et résolu de retenir les services de la compagnie Groupe Qualitas inc., pour l'ingénierie des matériaux des travaux de réfection sur les rues Bouthillier et Duhamel, pour un prix maximum de 6 793 \$, plus les taxes applicables, tel que décrit dans leur offre de service du 10 juillet 2009. Ces travaux seront payés à même le surplus non affecté du fonds général tel qu'autorisé par la résolution 2009-268.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Viens, conseiller, déclare qu'il a un intérêt dans le prochain point à l'ordre du jour. Il se retire de la table du conseil.

**2009-295 Arrêt de procédure du projet de règlement no 92-2005-29 modifiant le règlement de zonage**

**Considérant que** durant la consultation publique sur le projet de règlement 92-2005-29 tenue le 7 juillet 2009, une pétition de plus de 500 noms a été déposée demandant le retrait de ce règlement;

**Considérant que** le conseil après avoir entendu plusieurs commentaires de citoyens, est d'avis qu'il serait préférable d'arrêter la procédure du règlement ce qui, par le fait même, mettra fin à l'effet de gel;

**En conséquence :**

**Il est proposé par** : Serge Gendron

**Appuyé par** : Marcel Bouvier

**Et résolu** de mettre fin à la procédure du projet de règlement no 92-2005-29 concernant les usages, constructions et équipements temporaires.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Viens revient à la table du conseil.

Arrivée à 9h40 de M. Michel Denicourt, conseiller.

Période de questions.

---

Yvon Boucher  
Maire

---

Louise Benoit  
Greffière

**Certificat de crédits**

Je soussignée, Micheline Quilès, trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : 2009-292, 2009-293, 2009-294.

---

Micheline Quilès  
Trésorière